



SM CYCLAD (Siren : 251701900)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Surgères
Arrondissement	Rochefort
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/01/1978
Date d'effet	17/01/1978

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. JEAN GORIOUX

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	1 Rue Julia et Maurice Marcou
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17700 SURGERES
Téléphone	05 46 07 16 66
Fax	05 46 07 11 13
Courriel	contact@cyclad.org
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	233 481
Densité moyenne	68,05

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
17	CA "Saintes - Grandes Rives - L'Agglo" (200036473)	CA
17	CC Aunis Atlantique (200041499)	CC
17	CC Aunis Sud (200041614)	CC
17	CC Coeur de Saintonge (241700517)	CC
17	CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole (241700632)	CC
17	CC de l'Ile de Ré (241700459)	CC
17	Vals de Saintonge Communauté (200041689)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>Le syndicat exerce, en lieu et place de tous les établissements publics de coopération intercommunale membres, l'ensemble des composantes de l'économie circulaire auprès de tous les acteurs du territoire sur les thématiques des ressources, matières premières secondaires et déchets (sauf eau et assainissement). Compétences obligatoires comprend : - L'économie circulaire et l'écologie industrielle et Territoriale (EIT - Les opérations de transport et de tri ou de stockage qui s'y rapportent - La valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés - La création (en propre ou au sein d'un groupement) d'outils de gestion relatifs aux ressources ou aux déchets - Les études ou réflexions relatives à la valorisation, au recyclage, à la transformation et à l'élimination des ressources et des déchets, notamment dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des plans relatifs aux déchets - Le syndicat est habilité à fédérer et représenter les intérêts de ses collectivités adhérentes dans le cadre de la mise en place e nouveaux projets auprès des organismes agréés, mais aussi auprès d'autres acteurs institutionnels et privés (universités, département, industriels) en dehors du territoire.</i></p> <p><i>Compétences optionnelles : - La collecte des déchets - La gestion des déchetteries - Les centres de transfert - La prévention et action de sensibilisation. Ajout article 7 : Coopération entre le syndicat mixte et ses membres</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)